

PRIX SPÉCIAUX

29^e édition, saison 2024-2025
du 3 septembre 2024 au 1^{er} septembre 2025

Compositeur, Compositrice de l'année

Découverte de l'année

Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Diffuseur spécialisé de l'année

Directeur, Directrice artistique de l'année

Événement musical de l'année

Interprète de l'année

Rayonnement hors Québec

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité

Impact Québec

Impact Régions

Guide de dépôt des candidatures

Table des matières

<u>FONCTIONNEMENT PRIX SPÉCIAUX</u>	Page 3
<u>SECTION DES PRIX :</u>	Page 4
Compositeur, Compositrice de l'année	
Découverte de l'année	
Diffuseur pluridisciplinaire de l'année	
Diffuseur spécialisé de l'année	
Événement musical de l'année	
Interprète de l'année	
Rayonnement hors Québec	
❖ <u>DOSSIER DE CANDIDATURE</u>	Page 4
❖ <u>PRIX ET CRITÈRES D'ÉVALUATION</u>	Page 5
<u>SECTION DES PRIX :</u>	Page 9
Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité	
Impact Québec	
Impact Régions	
❖ <u>DOSSIER DE CANDIDATURE</u>	Page 9
❖ <u>PRIX ET CRITÈRES D'ÉVALUATION</u>	Page 10
<u>JURY DES PRIX SPÉCIAUX</u>	Page 12

FONCTIONNEMENT DES PRIX SPÉCIAUX

Critères d'admissibilité

- **Prix Compositeur·rice de l'année, Découverte de l'année, Directeur·rice de l'année, Interprète de l'année et Rayonnement hors Québec:** Les artistes impliqué·es dans le dépôt de candidature doivent être en majorité (51% et plus) citoyen·nes canadien·nes ou résident·es permanent·es et résider habituellement au Québec. Les candidat·es qui résident à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus sont exclus·es, à moins qu'ils ou elles ne conservent leur statut de résident·e du Québec. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de démontrer leur admissibilité en confirmant leur participation au régime d'assurance maladie du Québec. Dans le cas d'un récital ou duo, tous les artistes impliqué·es doivent répondre au critère précédemment détaillé. / **Prix Diffuseur pluridisciplinaire de l'année, Diffuseur spécialisé de l'année, Événement musical de l'année, Prix Opus Montréal, Prix Opus Québec et Prix Opus Régions :** l'organisme candidat doit avoir son siège social au Québec.
- Les réalisations du candidat·e doivent avoir lieu entre le 3 septembre 2024 et le 1^{er} septembre 2025.
- Un dossier de candidature doit être déposé en respectant la date limite d'inscription.

Dépôt du dossier de candidature

Tout individu ou organisme peut déposer une ou plusieurs candidatures à l'un ou l'autre des prix spéciaux.

Le formulaire de dépôt de candidature en ligne doit être dûment rempli. Il est fortement recommandé de soumettre le dossier en ligne en version numérique. L'envoi postal de documents imprimés* est accepté, mais les membres du jury ne pourront pas les consulter avant la rencontre de délibération.

*Le CQM ne retournera aucun document et pourra en disposer à sa guise.

Validation du dépôt de candidature

Tout formulaire doit être correctement rempli et pièces obligatoires fournies conformément aux règlements. Le CQM peut exiger des modifications à un dépôt de candidature afin d'en assurer la validité.

Les documents doivent respecter la période d'éligibilité (à l'exception du CV / Mission & historique). Il pourrait arriver, exceptionnellement, qu'une référence soit donnée en dehors de la période d'éligibilité, le lien avec le projet soumis devra être pertinent le cas échéant.

Frais de dépôt

Il n'y a aucun frais pour déposer une candidature aux prix spéciaux.

SECTION DES PRIX

Compositeur, Compositrice de l'année
Découverte de l'année
Directeur, Directrice artistique de l'année
Diffuseur pluridisciplinaire de l'année
Diffuseur spécialisé de l'année
Événement musical de l'année
Interprète de l'année
Rayonnement hors Québec

DOSSIER DE CANDIDATURE

Période d'éligibilité : du 3 septembre 2024 au 1er septembre 2025

1. Un document de présentation de la candidature incluant les éléments suivants :

- Lettre de motivation (description de la candidature)
- Liste des réalisations durant la période d'éligibilité (les activités qui s'inscrivent en continu à la période d'éligibilité peuvent être considérées dans l'évaluation globale du dossier).
- Liens vidéo et/ou audio : **jusqu'à 5 extraits maximum** réalisés durant la période d'éligibilité (hyperliens ou fichiers numériques envoyés à part par courriel) sous forme de contenus audio ou vidéo d'une durée maximale totale de **10 minutes**.
Il est possible de fournir un document indiquant les minutages à écouter (pour un total de 10 minutes). Si le maximum est dépassé et qu'il n'y a pas d'indications de minutage, le jury écoutera jusqu'à un maximum de 10 minutes dans l'ordre des liens fournis.

2. Présentation du candidat·e

Historique & mission (organisme) / CV (artiste individuel·le)

3. Document d'appui complémentaire

Un document d'appui en format PDF d'au maximum 20 pages comprenant différents éléments en lien avec la candidature et respectant la période d'éligibilité.

Par exemple : dossier de presse ciblé, rapport médias sociaux ciblé, programme, etc.

4. Image ou photo

Une image/photo idéalement de 1000px X 1000px (s'il y a lieu, indiquez le crédit **dans le nom de fichier** svp). Cet élément sera utilisé sur le site web prixopus.com **seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats**.

5. Lettre(s) d'appui (facultatif)

6. Prix Compositeur·rice de l'année seulement : Partition(s)

Minimum 1 et maximum 3 partitions (complètes ou extraits) réalisées durant la période d'éligibilité (hyperliens ou documents).

PRIX ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Compositeur, Compositrice de l'année

Ce prix est décerné au compositeur ou à la compositrice québécois·e s'étant particulièrement démarqué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le trophée est remis au compositeur ou à la compositrice.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes pour sa carrière (commandes d'œuvres, créations de ses œuvres, diffusion, etc.).	30%
4. L'œuvre du candidat·e témoigne d'une démarche originale, novatrice et audacieuse.	25%
5. L'œuvre du candidat·e fait état de la maîtrise du langage musical dans lequel le créateur évolue.	20%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix, de bonnes critiques et/ou de la visibilité dans les médias.	15%

Découverte de l'année

Ce prix est décerné à un·e compositeur·rice, un·e interprète ou un ensemble qui a connu un essor professionnel exceptionnel au cours de la dernière saison Opus.*

*Un candidat peut déposer sa candidature un maximum de 2 fois.

- Le prix est décerné à l'artiste ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste ou au directeur ou directrice artistique de l'ensemble.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes démontrant une lancée significative de sa carrière.	30%
5. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	15%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix et/ou une présence dans les médias contribuant à une visibilité inédite de lui-même ou de son œuvre.	15%

Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion qui a fait preuve d'initiative pour intégrer la musique de concert à sa programmation pluridisciplinaire au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion ;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat a présenté une programmation en musique de concert recherchée mettant de l'avant des artistes de haut niveau.	30%
4. Par ses choix de programmes en musique de concert, le candidat fait preuve d'audace, prend des risques et vise à accroître la circulation de la musique.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	25%
6. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias et un impact sur la promotion de la musique de concert.	10%

Diffuseur spécialisé de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion spécialisé en musique de concert pour une série (incluant les productions pour le jeune public) ou une saison dont l'impact artistique et médiatique a été particulièrement marquant au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La direction artistique de l'organisme fait preuve d'audace par sa programmation cohérente et recherchée qui contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	20%
6. Le candidat a programmé des artistes de haut niveau.	15%

Directeur, Directrice artistique de l'année

Ce prix est décerné à un-e directeur-riche artistique d'un ensemble pour la qualité d'une série ou de sa saison au cours la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné au directeur-riche artistique de la série ou de la saison ;
- Le trophée est remis au directeur-riche artistique de la série ou de la saison.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat-e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La démarche artistique du candidat-e est audacieuse, elle met de l'avant sa signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat-e a établi un programme cohérent et recherché.	20%
5. Le candidat-e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	15%
6. Le candidat-e a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	10%
7. Le candidat-e présente des concerts de haut niveau.	15%

Événement musical de l'année

Ce prix est décerné à un événement musical marquant de la dernière saison Opus dont la qualité artistique et la portée médiatique résultent d'une réalisation exceptionnelle. L'événement musical peut prendre différentes formes, par exemple un concert, un événement multidisciplinaire ou une activité de diffusion électronique.

- Le prix est décerné à la direction artistique ;
- Le trophée est remis à la direction artistique.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse, a une signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	25%
4. L'événement a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. L'événement présente des artistes de haut niveau.	15%
6. L'événement est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	15%
7. Le programme de l'événement est cohérent et recherché.	15%

Interprète de l'année

Ce prix est décerné à l'interprète québécois·e (individu ou ensemble) s'étant le mieux distingué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète ;
- Le trophée est remis à l'interprète.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son interprétation, le candidat·e s'approprie la musique et y appose une signature distinctive.	25%
4. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	20%
5. La saison du candidat·e comporte plusieurs activités artistiques marquantes.	20%
6. Le candidat·e est un interprète bien établi dans son milieu, qui a un rôle influent dans son domaine.	15%
7. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	10%

Rayonnement hors Québec

Ce prix est décerné à un·e interprète, groupe d'artistes ou ensemble québécois s'étant distingué·e hors du Québec, soit par le récital, le concert, le concours et/ou l'album, au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète, au groupe d'artistes ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au groupe d'artistes ou à la direction artistique de l'ensemble.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes hors du Québec (tournée, concerts dans divers contextes, réalisations, etc.).	30%
4. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	20%
6. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité musicale québécoise et contribue au rayonnement de la musique hors du Québec.	20%

SECTION DES PRIX

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité Impact Québec Impact Régions

DOSSIER DE CANDIDATURE

Période d'éligibilité : du 3 septembre 2024 au 1er septembre 2025

1. Document de présentation du projet soumis incluant les éléments suivants (max 20 pages) :

- Lettre de motivation
- Description du projet
- Partenaires impliqués (s'il y a lieu)
- Description des activités (calendrier, nombre et types d'activités, artistes impliqués, etc.)
- Impact sur la communauté (populations touchées, témoignages, etc.)
- Extrait vidéo et/ou audio (Min 1 extrait, max 5 extraits réalisés durant la période d'éligibilité (hyperliens ou fichiers numériques envoyés par courriel) sous forme de contenus audio ou vidéo d'une durée maximale totale de 10 minutes.

★ À noter : la qualité vidéo ne sera pas un critère de sélection ou d'évaluation. Une captation maison à partir d'un téléphone cellulaire sera considérée au même titre qu'une captation professionnelle.

2. Présentation du candidat·e :

Historique & mission (organisme) / CV (artiste individuel·e)

3. Image ou photo

Une image/photo idéalement de 1000px X 1000px (s'il y a lieu, indiquez le crédit **dans le nom de fichier** svp). Cet élément sera utilisé sur le site web prixopus.com **seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats**.

4. Lettre(s) d'appui (facultatif)

PRIX ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu·e de la diversité

ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme autochtone

ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme qui initie des pratiques inclusives au service des groupes sous représentés ou souvent exclus des pratiques culturelles à Montréal (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).

ET QUI par ses réalisations exceptionnelles dans le domaine des musiques de concerts au cours de la dernière saison Opus, a eu un remarquable impact artistique ou social, ou les deux, pour ces milieux.

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat·e est porteur d'un réel dialogue, interculturel ou inclusif, tant au sein de ses réalisations qu'auprès du public.	30%
4. Les réalisations du candidat·e ont un impact positif sur des groupes sous-représentés (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).	25%
5. Le candidat·e met en valeur la musique par des réalisations audacieuses et distinctives.	25%
6. La qualité artistique des réalisations du candidat·e est excellente et les artistes impliqués sont de haut niveau.	10%

Impact Québec

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu de la Communauté urbaine de Québec, pour un projet (événement, concert, activités et autres initiatives) présenté sur le même territoire. **Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.**

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqués sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

Impact Régions

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme dont la résidence ou le siège social est situé dans une région hors de Montréal et Québec, pour un projet, un événement ou un concert présenté sur le même territoire. **Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.**

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

* Communauté: tous les résidents de la région ciblée; public, artistes, travailleurs...

JURYS DES PRIX SPÉCIAUX

Les jurés

Le nombre de jurys est déterminé par la coordination des Prix Opus selon le nombre de prix à attribuer et de candidatures reçues.

Les jurés reçoivent, en début de mandat, les règlements généraux et le code d'éthique validés par le comité Opus. La coordination des Prix Opus s'assure qu'ils sont respectés et chaque juré doit signer un accord de confidentialité à l'issue de la délibération du jury ainsi qu'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

La composition annuelle de tous les jurys est sous la responsabilité de la coordination des Prix Opus. Elle s'assure de la représentativité des jurés et veille à équilibrer la composition de chaque jury en respectant la politique d'équité, de diversité et d'inclusion adoptée par le CQM. Le nombre de jurés varie entre 5 et 7 personnes par jury. Une même personne peut faire partie de plus d'un jury.

Chaque jury doit voir, au minimum, la moitié de ses jurés renouvelée chaque année. Un même juré ne peut faire partie d'un même jury plus de trois années consécutives.

Procédure d'évaluation et d'attribution des prix spéciaux

Les noms des déposants des candidatures ne sont pas transmis aux jurés.

Les dossiers de candidatures sont envoyés d'avance aux jurés. Les jurys déterminent les lauréats et finalistes par le biais de délibérations qui se tiennent à huis clos.

Lors de l'étude des dossiers de candidature, tous les résultats fournis par les jurés sont colligés à l'aide d'un portail en ligne.

- Chacun des jurés se voit attribué un dossier en ligne sécurisé où il complète ses évaluations à l'aide de grilles de critères spécifiques à chaque prix ;
- Chacun des critères est apprécié à l'aide d'une échelle graduée de 0 à 10 ;
- Les pointages ainsi obtenus sont par la suite convertis en pourcentage selon la valeur attribuée au critère. Additionnés, ils génèrent automatiquement une note globale sur 100 ;
- Cette méthode d'appréciation permet une première évaluation individuelle basée sur des critères spécifiques. Les notes ne sont pas utilisées pour déterminer les lauréats et finalistes, mais servent de références lors de la délibération du jury.

Les séances de délibérations ont lieu en présence d'un animateur·rice neutre choisi·e par la direction générale.

- Un consensus est indispensable pour attribuer un prix, décider s'il y aura des finalistes et le cas échéant, désigner les finalistes ;
- Le prix ne peut être décerné qu'à un·e seul·e lauréat·e, par conséquent, il n'y a pas de désignation *ex aequo* ;
- Aucune mention spéciale n'est autorisée.